GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■						
		u1	utilité publique légère		■						
		c10	commerce de récréation extérieur intensive			■(a)					
		c11	commerce de récréation extérieur extensive		■(b)						
		h1	habitation unifamiliale				■				
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	0	0	1				
		Nombre de logements		max.	0	0	1				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée					■				
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	--	--	2				
		Largeur minimum		(m)	--	--	7				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	--	--	67				

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	--	--	5000				
		Largeur minimum		(m)	--	--	50				
		Profondeur minimum		(m)	--	--	60				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	--	--	10				
		Avant maximun		(m)	--	--	--				
		Latérale minimum		(m)	--	--	5				
		Total des deux latérales minimum		(m)	--	--	10				
		Arrière minimun		(m)	--	--	10				
		Espace naturel		(%)	--	--	60				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	--	--	0,08				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES				(1)	(1)	(1)				

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	*Rec 980*
De récréation	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis la location d'embarcations et de bicyclettes et centre de plein-air

(b) uniquement permis les centres de ski de randonnée et raquette

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) PIIA 002 - Implantation en montagne (vise un sommet et un versant seulement)

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2012-07-20	2012-U53-29	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: **novembre 2012**